

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
Séance du lundi 28 octobre 2024**

Date de la convocation : lundi 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Anne CARASSUS

N° 21 Convention d'utilisation des piscines municipales

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

L'EHPAD Nouste Soureilh accueille 120 résidents dont les niveaux de dépendance sont variables. Aussi, dans le cadre de sa mission de prévention et accompagnement de la perte d'autonomie, l'établissement a déployé cette année un projet de sport adapté avec une activité prévue de façon hebdomadaire, avec alternativement du basket santé, de la marche, du yoga, de la danse assise. Afin de diversifier l'offre et de mieux correspondre aux attentes et besoins des résidents, nous souhaitons leur proposer un atelier piscine.

Un partenariat a été travaillé avec la Direction Sport Education et l'EHPAD Les Lierres afin de partager la location d'un bassin du complexe nautique Peguilhan pour permettre la tenue de cette activité.

L'objectif est la tenue d'un atelier mensuel voire bi-mensuel de 30min dans l'eau pour un groupe de 5 résidents accompagnés d'une animatrice de l'établissement et de la psychomotricienne.

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de la mise en place, pour les résidents de l'EHPAD Nouste Soureilh, d'une activité piscine régulière.**
- 2. Autoriser Madame La Vice-Présidente à signer la convention de mise à disposition des piscines et les autres documents qui s'y attachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,